



BEVONS INFO

N°28 - Décembre 2022

Le Mot du Conseil Municipal

Bevonnaises et Bevonnais,

Voici notre bulletin municipal qui achève cette année 2022.

Au fil de cette année, la vie semble avoir repris le chemin de la normalité. Vous trouverez retracés dans ces pages les animations, les actions et l'évolution des projets menés durant ces derniers mois écoulés.

Vous y trouverez aussi les projets en cours et les gestes nouveaux à acquérir dans notre quotidien. Et bien que nous continuions à nous adapter au mieux aux contraintes contextuelles qui s'imposent à nous, cela n'empêche pas la réflexion et l'élaboration de projets futurs. Nous sommes d'ailleurs ouverts à toutes les idées que vous pourriez avoir afin d'améliorer ou d'embellir la vie des Bevonnais.

Concernant la solidarité, nous tenons ici à remercier chaleureusement toutes les personnes qui nous ont aidés à mener à bien nos actions ou qui proposent des solutions de proximité, que ce soit sur Bevons même ou dans la Vallée.

C'est au nom de l'ensemble du Conseil Municipal que nous vous souhaitons de passer de belles fêtes de fin d'année, dans les meilleures conditions possibles.

Votre Conseil Municipal



Représentations Municipales

MODIFICATION / DESIGNATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PARTICIPANTS AUX INSTANCES

Délégués au suivi du dossier du passage à la collecte en colonnes au sein de la CCJLVD

Marc HUSER et Patrick SCOTTI

Correspondant Incendie et Secours

Frédéric THOMAS

Résumé de l'Année 2022

BUDGET 2022

Taux 2022 (22/03/2022) des Taxes Foncières Bâti : 29,10 % (y compris la part départementale) et non Bâti : 32,98 %, sans modification par rapport à 2021.

Subventions aux Associations (21/06/2022)

- La Vallée sans Porte = 300 €
- Société de Chasse « La Fraternelle » = 350 €
- Pompiers de Noyers sur Jabron = 100 €

Information : pour l'attribution des subventions en 2023, merci de faire parvenir, à la Mairie avant le 31 janvier 2023, votre demande accompagnée d'un bilan d'activité et des budgets réel 2022 et prévisionnel 2023.

APPROBATIONS LORS DES REUNIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

14 décembre 2021

- CLASSE DE NEIGE DE L'ECOLE DE BEVONS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL (TRANSPORT)
- CLASSE DE NEIGE DE L'ECOLE DE BEVONS : PARTICIPATION AU FINANCEMENT POUR LES ELEVES DE LA COMMUNE
- CLASSE DE MUSIQUE ET ENVIRONNEMENT DE L'ECOLE DE NOYERS SUR JABRON : PARTICIPATION AU FINANCEMENT POUR LES ELEVES DE LA COMMUNE
- REFECTION DE LA ROUTE DU COLLET ET DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022 ET DES AMENDES DE POLICE
- CONVENTION DE SERVITUDES POUR ELECTRIFICATION
- ETAT DE NON-VALEUR POUR LE BUDGET PRINCIPAL
- DISSOLUTION DU BUDGET DU LOTISSEMENT LOU COULET

18 janvier 2022

- RESTAURATION ET VALORISATION DE L'EGLISE DE BEVONS
- CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR 2022 ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA COMMUNE DE BEVONS
- AUGMENTATION DU TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

22 février 2022

- AUGMENTATION DU TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – REPAS ADULTE
- ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
- CONVENTION DE GESTION DES DECHETS VERTS
- DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE AU TITRE DE LA SECHERESSE 2021 SUR LA COMMUNE DE BEVONS

22 mars 2022

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET PRINCIPAL
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET LOTISSEMENT
- COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL
- COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET LOTISSEMENT
- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 DU BUDGET PRINCIPAL
- TAUX DES TAXES 2022
- BUDGET PRINCIPAL 2022
- CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE RELATIVE A L'OUVERTURE AU PUBLIC D'UN SENTIER DE RANDONNEE SUR DES PARCELLES DE LA COMMUNE DE BEVONS

- CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA CCJLVD DE TERRAINS COMMUNAUX POUR L'AMENAGEMENT DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE
- PROGRAMME DE TRAVAUX DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
- REMBOURSEMENT DE FACTURE
- DIFFEREND FRANCOIS LEVRAULT - SCI LA CALADE / COMMUNE DE BEVONS

03 mai 2022

- CREATION D'UN PARKING PUBLIC A PROXIMITE DE L'EGLISE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « NOS COMMUNES D'ABORD »
- ACHAT DE PARCELLES A MONSIEUR STEPHANE RUFFIER MERAY

21 juin 2022

- APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD CONCERNANT LE SPANC
- APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD CONCERNANT LE SPGD
- AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT EN EAU PLURIANNUELLE A USAGE AGRICOLE INDIVIDUEL POUR LE BASSIN VERSANT DU JABRON
- RECOURS AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS PHOTOVOLTAIQUES PROPOSE PAR LE SDE04
- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS
- ADOPTIONS DES RAPPORTS ANNUELS DU SIVU (EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)

23 août 2022

- REFECTION DE LA ROUTE DU COLLET
- CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE CŒUR DE VILLAGE
- TRANSFERT DES COMPETENCES « EAU ET ASSAINISSEMENT » A LA CCJLVD AU 1er JANVIER 2026

13 septembre 2022

- REALISATION D'UN PRET RELAIS SUR SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE
- DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDITS – BUDGET PRINCIPAL
- REFECTION DU CHEMIN DES CLOS (1ère tranche) ET DEMANDE DE SUBVENTION DU DEPARTEMENT AU TITRE DU FODAC 2022
- LOCATION D'UNE SALLE COMMUNALE POUR DU TELETRAVAIL

18 octobre 2022

- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE POUR L'ASSOCIATION « LE PETIT VERDOT »
- REPARTITION DES CREDITS AFFECTES AUX ECOLES DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) DE LA VALLEE DU JABRON
- ATTRIBUTION DE CHEQUES KDO4 POUR LE PERSONNEL
- IMPLANTATION DE BORNE(S) INCENDIE SUR LA COMMUNE DE BEVONS
- TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VOIES ET TERRAINS COMMUNAUX
- REMBOURSEMENT DE FACTURE – AVANCE DE MONSIEUR FREDERIC THOMAS
- PASSAGE AU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01/01/2023

NON RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Suite à la sollicitation de nombreux concitoyens, une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle relative aux mouvements de terrain différentiels (argile) a été déposée auprès de l'Etat le 02 mars 2022. Celle-ci n'a pas été retenue pour la Commune de Bevons (arrêté interministériel IOME2218165A du 11 juillet 2022 paru au Journal Officiel le 26 juillet 2022).

ETAT CIVIL

PACS : Mathieu BOTELLA et Amandine DI IORIO le 11/10/2022

Naissances :

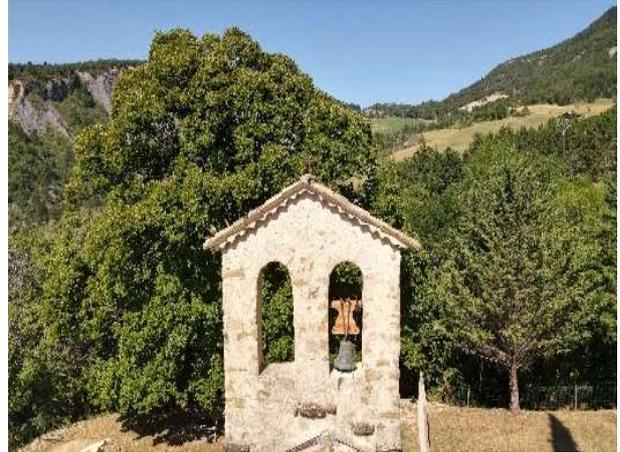
- Fabio CURTI, fils d'Alysson GROEGL et de Pierre-Emmanuel CURTI le 17/12/2021 à Manosque
- Julia, Tifanie, Laurine BOTELLA, fille d'Amandine DI IORIO et de Mathieu BOTELLA le 18/12/2021 à Manosque
- Ange, Alfredo, Jean-Marc PLOS, fils d'Elisa REYNIER et de Julien PLOS le 19/12/2021 à Manosque
- Raoul Tilleul MICHEL LADET, fils de Pauline LADET et Aubin MICHEL, le 07/06/2022 à Bevons
- Jayden RIGARD CERISON, fils de Patricia EYGLIER et Eric RIGARD CERISON le 28/10/2022 à Manosque

Décès :

- Jean-Michel Christophe BERNARD le 21/12/2021 à Gap
- Madame Dominique RAMOS, née BODOT, le 11/07/2022 à Aix en Provence

INVESTISSEMENTS

- Acquisition d'un terrain à proximité de la station d'épuration des Rouines (3 167 €)
- Rénovations de la toiture et du mouton de la cloche et valorisation de l'Eglise St Gervais et St Protas (13 951 € HT) réalisées d'avril à septembre 2022, financées par la Région Sud dans le cadre du Patrimoine Rural Non protégé (38 %), le Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes (29 %) et la Commune de Bevons (33 %)



- Acquisition d'un terrain au nord de l'Eglise (1 800 €)
- Rénovation de la Route du Collet (47 498 € HT) terminée en octobre 2022, financée par l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (36 %), le Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police (21 %) et la Commune de Bevons (43 %)



- Création de l'emplacement du point d'apport volontaire (PAV) au Quartier Saint-Michel financée par la CCJLVD



ENTRETIENS et TRAVAUX

- Entretien des espaces verts de la Mairie dans le cadre de la convention avec l'EREA



- Élagage, débroussaillage et fauchage des propriétés municipales
- Maintenance des installations de chauffage des bâtiments publics
- Entretien du matériel de sécurité des bâtiments publics (extincteurs, défibrillateur...)
- Nettoyage des bassins d'eau potable et changement de la régulation de chlore par le SIVU
- Réparation de fuites sur le réseau d'eau potable
- Poses d'une buse sous le chemin des Clots et d'un caniveau chemin de la Grande Bastide
- Remplacement du lampadaire accidenté au Quartier Saint-Michel
- Economie d'énergie : extinction de l'éclairage public à 21h30 depuis le 10 octobre 2022

DECHETS VERTS

En mars 2022, une convention a été signée entre Madame Myriam BARDOC, Les Jardins de Mélane, et la Commune de Bevens afin d'autoriser le dépôt de déchets verts dans un but de broyage et compostage et d'éviter un déplacement à la déchèterie de Château-Arnoux. A cette fin, une zone située au bout du Chemin du Vallon a été aménagée ; elle est strictement réservée aux habitants et à la Commune de Bevens. Pour y accéder, il est nécessaire de disposer du code du cadenas, délivré par Madame Myriam BARDOC (06 13 85 92 96) ou la Mairie (04 92 62 80 16). Seul le dépôt des déchets verts y est autorisé (pas de dépôts sauvages notamment de gravats ou autre) ; ceux-ci seront broyés par la Commune et recyclés.

PARTICIPATIONS BENEVOLES DE VILLAGEOIS

- Tenue des bureaux de vote des élections présidentielles des 10 et 24 avril et des élections législatives des 12 et 19 juin
- Réparation de la fontaine de l'église
- Remplacement du robinet de l'évier de la salle Cœur de Village par un mitigeur + douchette
- Installation d'un accès contrôlé à la Cour de l'Ecole

Si vous voulez participer à la Vie Communale, n'hésitez pas à avertir la Mairie de vos souhaits.

VIE SCOLAIRE

L'école de Bevens accueille cette année 13 élèves du niveau CM2, sous la direction de Virginie AUZET.

Depuis la rentrée scolaire 2020, nos jeunes concitoyens du RPI sont accueillis par Maryse LATIL dans la salle Cœur de Village pour prendre leur repas de midi, préparé et livré par l'EREA.

QUELQUES BONS SOUVENIRS DE CONVIVIALITE...

Expositions de crèches à l'Eglise de Bevens en décembre 2021 et janvier 2022

Hommage aux Bénévoles



Le 15 décembre 2021, un hommage a été organisé par la Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif dans la salle Cœur de Village à destination des membres bénévoles d'Associations des Communes environnantes. Concernant la Commune de Bevens, ont été mis à l'honneur, 21 élèves de l'EREA et leur assistant éducateur ainsi que Mesdames Michèle BARTELS, Cécile DA PRATO et Nicole LARCHER pour leurs activités au sein de l'Association des « Restos du Cœur ».

Classe de neige des élèves du CM2 de Bevons du 28 février au 04 mars 2022

Grâce à la tombola, à la confection et la vente de décorations de Noël par les parents d'élèves et aux subventions des Communes de la Vallée du Jabron, les 16 élèves se sont rendus à Ancelle pendant une semaine. Un bel arc-en-ciel !!!



Bonjour d'Ancelle
On vous remercie pour votre participation à cette semaine incroyable où nous faisons du ski où nous profitons de chaque instant, où nous nous amusons entre copains sans parler des folles sautées et de drôles (parfois) de chute
A très bientôt,
Les CM2 de Bevons

Rando VTT le dimanche 5 juin 2022

Organisée par la TEAM YOUYOU et accueillant 400 participants, la « Rando VTT de la Citadelle # SISTERON » a traversé le village et le Jabron. Une zone de ravitaillement était installée au carrefour du Quartier Saint-Michel et de la RD946.



Concert Mellophone et Piano le mercredi 13 juillet 2022 à l'Eglise

Journée du Patrimoine le dimanche 18 septembre 2022



Une trentaine de visiteurs du Département ont profité de cette belle journée pour venir admirer l'Eglise St Gervais et St Protais dont la toiture et le mouton de la cloche ont été récemment rénovés.

Les 90 ans de Lucien Plauche

Maire de Bevons de 1983 à 1995, une réception en son honneur a été organisée le jeudi 10 novembre 2022 en présence de sa proche famille, d'employés municipaux et d'élus, anciens ou plus récents.



... MAIS TOUJOURS DES INCIVILITES...

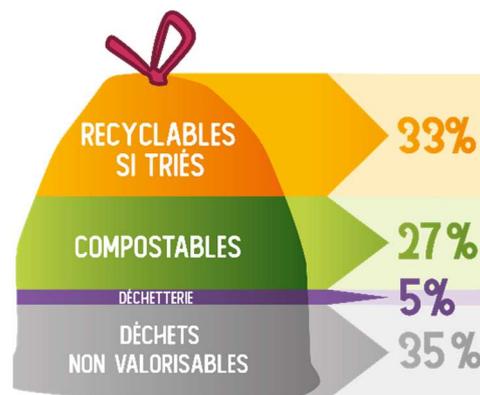


ET DANS LES MOIS OU ANNEES A VENIR...

GESTION DES DECHETS

Le saviez-vous ?

- En 2021, chaque habitant de la CCJLVD a généré 351 kg de déchets (+ 2,3 % vs. 2020), dont 278 kg d'ordures ménagères (79%), 32 kg de verre (9%), 18 kg d'emballages (5%), 16 kg de papier (5%) et 7 kg de carton (2%),
- La totalité des ordures ménagères placées dans les conteneurs gris de 1000 L est enfouie. Or la capacité des décharges devient très limitée et le coût à la tonne prohibitif,
- Les déchets bien triés sont valorisés, ce qui réduit la facture et notre impact environnemental,
- Dans les colonnes jaunes, les emballages, non nettoyés, doivent être déposés en vrac et les bouteilles en plastique non compressées,
- Dans le cas où le tri est mal effectué, des pénalités sont facturées (par exemple cartons bruns ou masques dans la colonne emballages, polystyrène ou cartons à pizza dans le chalet à cartons...),
- Pour les encombrants, la déchetterie située à Château-Arnoux Saint Auban est à notre disposition,
- Nos ordures ménagères ont été « autopsiées » par le SYDEVOM en 2022 sur des échantillons représentatifs de l'ensemble du territoire. Le résultat est alarmant : seuls 35% des déchets placés dans les conteneurs d'ordures ménagères devraient y être présents.



A compter du 1^{er} février 2023,

Les conteneurs d'ordures ménagères de 1000 L seront supprimés. A Bevens, ils seront remplacés par deux points d'apport volontaire (PAV), le premier sur l'actuel lieu de tri sélectif et, le second, à côté du boulodrome du quartier St Michel. Chacun d'eux sera équipé de colonnes de tri pour recueillir les ordures ménagères, les emballages, le papier, le verre et les cartons.

Concernant les compostables, une étude de la commission « déchets » au sein de la CCJLVD est en cours afin d'envisager la meilleure solution pour leur traitement d'ici le 1^{er} janvier 2024.

Bien conscients que cela modifiera nos habitudes et générera quelques contraintes, ce changement devrait permettre de favoriser le tri, de réduire notre impact environnemental et de limiter l'augmentation de la taxe d'ordures ménagères dans les années à venir.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Selon la loi NOTRe du 7 août 2015 amendée le 3 août 2018, la compétence « Eau Potable et Assainissement » doit être transférée, au plus tard le 1^{er} janvier 2026, à la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD) qui va en assumer l'entière responsabilité. Le 29 juillet 2021, les Communes membres de la CCJLVD ont décidé, à la majorité, d'anticiper le transfert de la compétence à la CCJLVD au 1^{er} janvier 2023 afin de pouvoir mener rapidement une étude comparative entre les différents scénarii envisagés. Suite à cette étude, les Conseillers Communautaires ont finalement décidé, à la majorité, de reporter le transfert au 1^{er} janvier 2026.

INVESTISSEMENTS

- Sentiers de la biodiversité de la Vallée du Jabron, dont le Sentier des Grandes Terres de Bevens, projet global conduit par la CCJLVD et financé par le Conseil Départemental, la Région Sud et l'Europe
- Création d'un parking au nord de l'Eglise : demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif « Nos Communes d'Abord » (estimation des travaux à 21 269 € HT)
- Rénovation du Chemin des Clots (1^{ère} tranche) : demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes (estimation des travaux à 18 006 € HT)
- Centre d'Incendie et de Secours de Sisteron : un nouveau bâtiment accueillera les pompiers qui assurent notre secours aux personnes et aux biens d'ici mars 2024 pour un montant total estimé à 2 379 000 € HT. Une participation de la Commune de Bevens, à hauteur de 19 414 € HT échelonnée sur trois années, a été approuvée par le Conseil Municipal le 12/10/2021
- La Société du Canal de Provence va prolonger son réseau d'irrigation de Sisteron jusqu'à l'entrée de Noyers sur Jabron. Ceci permettra aux agriculteurs d'arroser leurs plantations à compter du printemps 2024. La Commune envisage de profiter de cet investissement pour installer un premier poteau incendie réglementaire permettant d'améliorer significativement la défense extérieure contre l'incendie du centre village de Bevens.

Infos Pratiques



Une application d'alerte et d'information gratuite est disponible sur vos smartphones. Pour y accéder, il suffit de télécharger « Politeia France » depuis App store ou Google play / Play store puis de choisir « Bevons » comme « Organismes ». Les informations sont également consultables depuis une tablette ou un ordinateur à l'adresse suivante : <https://app.politeiafrance.fr/organismes/bevons-04027/actualites>

Si vous n'y avez pas accès mais souhaitez tout de même être informé(e), en temps réel, des alertes en cas d'évènement majeur sur la Commune, vous pouvez compléter le formulaire de consentement en encart de ce numéro et le transmettre à la Mairie.

COORDONNEES ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

E-mail = moyen de communication à privilégier : mairie.bevons@wanadoo.fr

Téléphone : 04 92 62 80 16 Adresse : Mairie de Bevons 72 Chemin du Castel 04200 BEVONS

Site Web : <https://ccjlvd.fr/index.php/territoire/communes-2/bevons/> dont les comptes-rendus et les délibérations des Conseils Municipaux

Ouverture de la Mairie : les mardis et jeudis de 14 h à 17 h. Rencontres avec le Maire ou les Adjointes sur rendez-vous

COORDONNEES ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Téléphone : 04 92 64 28 48

Adresse : Les Blâches Gombert Zone Artisanale, 04160 CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN

Ouverture de la déchetterie : du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h, sauf jours fériés

EN CAS D'URGENCE

- **112** : si les secours sont contactés via le 112 à l'aide d'un téléphone portable, l'appelant reçoit un SMS. En y répondant, la personne est automatiquement géolocalisée.
- **Gendarmerie de Sisteron** : 04 92 61 00 33
- **Hôpital de Sisteron** : 04 92 33 70 00
- En cas d'urgence, un **défibrillateur** est à la disposition de la population dans la cour de l'Ecole et sera prochainement déplacé devant la salle Cœur de Village.



EN CAS DE PROBLEME

- D'alimentation en **électricité**, contacter ENEDIS au 09 72 67 50 04.
- De **réseau de télécommunication**, contacter votre fournisseur d'accès au numéro figurant sur votre facture.
- D'**eau potable ou d'assainissement**, adresser un e-mail à sivujabron@orange.fr ou appeler le Secrétariat au 04 92 62 03 08.
- **Ne relevant pas de ces situations mais urgent**, le Maire au 06 76 82 08 39 ou le 1^{er} Adjoint au 06 30 38 70 55.

ADRESSAGE

Depuis octobre 2021, la Commune de Bevons a réalisé son adressage. Vous êtes donc invités à communiquer votre nouvelle adresse à tous vos correspondants ou fournisseurs. Dans quelques temps, la Poste pourrait refuser de vous acheminer votre courrier.

LOCATION DE SALLES A BEVONS (voir les conditions en Mairie)

La salle Cœur de Village peut être louée du vendredi 16 h au lundi 9 h dans le cadre familial ou pour des associations. La salle à côté du secrétariat de la Mairie peut être louée 7/7 24/24 pour du télétravail ou pour des associations.

BON A SAVOIR

- Les dates d'exposition de crèches en l'Eglise de Bevons vous seront communiquées via l'application Politeia.
- Le secrétariat de la Mairie sera fermé du mercredi 21 décembre 2022 au lundi 02 janvier 2023 inclus.
- Une vente (30 €, subvention déduite) / livraison de composteurs individuels est organisée par le SYDEVOM le vendredi 13 janvier 2022 à 18h30 sur le parking bas de la Mairie.
- La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 13 janvier 2022 à 19h dans la salle Cœur de Village.
- Pour vous inscrire sur la liste électorale : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
- Pour les autorisations d'urbanisme, les nouveaux formulaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>
- Ne tombez pas dans le panneau des sites payants ! Demander un titre sécurisé sur le site de l'ANTS est gratuit :
 - une carte d'identité ou un passeport : <https://passeport.ants.gouv.fr/>
 - un permis de conduire : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>
 - une carte grise : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>